

# VILLE DE MAISONS-LAFFITTE

78605 Cedex - YVELINES

Affichage le 23 novembre 2023

N°170/2023

## DECISION

### PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES RELATIVE AU CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE MEDIASOFTS

Le Maire de la Ville de Maisons-Laffitte ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-22 ;

VU le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2122-1 et R2122-3 point 3 autorisant la passation de marché sans publicité, ni mise en concurrence préalables ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter certaines affaires qui relèvent normalement de l'Assemblée Communale ;

CONSIDÉRANT que la Commune de Maisons-Laffitte a acquis, auprès du prestataire MEDIASOFTS, les droits d'utilisation du progiciel JARDISOFT, utilisé par le service des espaces verts de la ville ;

CONSIDÉRANT que cet éditeur est le seul opérateur économique à fournir les services de maintenance et d'assistance de ce progiciel métier, du fait de l'existence de droits d'exclusivité et notamment de droits de propriété intellectuelle ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de souscrire un contrat de service de maintenance et d'assistance avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT la proposition de contrat annuel de service de maintenance et d'assistance, présentée par la société MEDIASOFTS, domiciliée à VIGNEUX DE BRETAGNE (44 360), 3 rue René Panhard, tacitement reconductible 3 fois ;

## DECIDE

**ARTICLE 1 : DE SIGNER** le contrat présenté par la société MEDIASOFTS, domiciliée à VIGNEUX DE BRETAGNE (44 360), 3 rue René Panhard, tacitement reconductible 3 fois, ayant pour objet le service de maintenance et d'assistance du progiciel JARDISOFT, utilisé par le service des espaces verts de la ville, au coût annuel de 1 030 € HT (MILLE TRENTE EUROS),

**ARTICLE 2 : DE PRÉLEVER** le montant des dépenses annuelles afférent à ce service de maintenance et d'assistance, sur les crédits ouverts au Budget Communal.

Fait à Maisons-Laffitte, le 22 novembre 2023.

Le Maire,

Jacques MYARD